

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO DANAY
COMMUNE DE KALFOU
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
FAR NORTH REGION
MAYO DANAY DIVISION
KALFOU COUNCIL
GENERAL SECRETARY

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° **07** /AONO/C/KAL/SG/CIPM-AI/2023 DU **30 MARS 2023**
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ELECTRIFICATION EN ENERGIE SOLAIRE DU CSI DE ZARIA DANS LA
COMMUNE DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

1. Objet :

Le Maire de la commune de KALFOU, autorité contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres national ouvert pour les travaux d'électrification en énergie solaire du CSI de ZARIA dans la commune de KALFOU, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres comprennent les opérations suivantes : Etudes d'implantation ;

- les études techniques nécessaires ;
- La fourniture et l'installation de panneaux solaires (modules devant capter les rayons solaires, y compris les structures de support de ces modules) ;
- La fourniture et l'installation de lots de batteries solaires et coffrets/Rack associés pour les lampadaires et générateurs respectivement
- La fourniture et l'installation de régulateurs (contrôleur de charge batteries via les panneaux solaires et régulateur de charge/décharge batteries) ;
- La mise en place et la formation d'un comité (05 personnes) chargé du suivi et de la maintenance des équipements

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'éclairage public.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINDEL, Exercice 2023, pour un coût estimatif total de Quinze millions (15 000 000) francs CFA.

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de KALFOU, dès publication du présent avis.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de KALFOU, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Vingt mille (20 000) francs CFA, payable à la Recette municipale de KALFOU.

7. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commission interne de Passation des marchés à KALFOU, sise dans l'enceinte de la commune de KALFOU au plus tard le 19 AVR 2023 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../AONO/C/KALFOU/SG/CCPM-AI/2023 DU 30 MARS 2023
POUR EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ELECTRIFICATION EN ENERGIE SOLAIRE DU CSI DE ZARIA DANS LA COMMUNE DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de 300.000FCFA (quatre cent trois cent mille francs)

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur

10. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 19 / 04 / 2023 à 11 heures précises dans la salle de réunion de la commune de KALFOU en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, date de signature de votre contrat.

13. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation du dossier technique
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1- Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- d) Non-respect du profil du personnel clé du projet ;
- e) avoir abandonné un chantier au cours des trois dernières années ;
- f) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, dans le domaine indiqué ;
- g) Non satisfaction, au moins, à seize (16) critères essentiels sur vingt-deux (22).

13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **16 critères** essentiels ci-dessous :

- Présentation sur **04 critères** ;
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **04 critères** ;
- Le matériel de chantier à mobiliser sur **09 critères** ;
- La méthodologie d'exécution sur **03 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **02 critères**.

14. Attribution du Marché

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la **moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la commune de KALFOU.

KALFOU, le **30 MARS 2023**

Maire de la Commune de KALFOU,
(Autorité Contractante)

Ampliations:

- PREFET MAYO DANAY (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DD/MINMAP/MD (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



GOGORILE JEAN EMMANUEL